

## **IX. Dispositions et services concernant les médias**

30. Les représentants des médias titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité seront autorisés à couvrir la réunion de haut niveau organisée par le Secrétaire général sans avoir besoin d'une nouvelle accréditation. Tous les autres devront soumettre, avant la réunion, une demande d'accréditation au moyen d'un formulaire qu'ils se procureront par la voie électronique à l'adresse <http://www.un.org/media/accreditation/form/index.html>. On notera que tous les membres de la presse remplissant leur demande d'accréditation en ligne seront informés par courrier électronique de la suite donnée à leur demande. De plus, toutes les personnes devront en soumettant le formulaire présenter une lettre d'affectation émanant de leur bureau ou de leur rédacteur en chef, adressée au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et envoyée par télécopie au (212) 963-4642. Deux pièces d'identité avec photo (passeport, carte de presse nationale, carte de presse délivrée par la police, permis de conduire ou carte d'identité nationale) doivent également être présentées. D'autres références, des articles signés par exemple, peuvent être demandées. Les critères d'accréditation des médias sont indiqués à l'adresse suivante : <http://www.un.org/media/accreditation>.

31. On trouvera sur ce site des renseignements sur les dispositions concernant l'accréditation, l'accès des médias au Secrétariat de l'ONU et les services de liaison

disponibles pour la couverture des séances publiques et des réunions bilatérales, des conférences de presse et des réunions d'information.

32. Tous les membres de la presse qui accompagnent des chefs d'État ou de gouvernement ou des chefs de délégation doivent envoyer une lettre d'affectation émanant de leur bureau ou de leur rédacteur en chef, adressée au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et accompagnée d'une lettre officielle de la mission permanente concernée dans laquelle doivent figurer le nom de la personne, ses fonctions et l'agence de presse pour laquelle elle travaille, à :

Gary Fowlie  
 Chef du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias  
 Département de l'information  
 Organisation des Nations Unies  
 Télécopie : (212) 963-4642

33. Les membres de la presse qui accompagnent des chefs d'État ou de gouvernement ou des chefs de délégation doivent se présenter au Bureau d'accréditation des médias, où ils seront photographiés et recevront une carte d'identité ONU, sur présentation de leur passeport national et d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité.

#### **Bureau d'accréditation des médias : emplacement et horaires**

34. Le Bureau d'accréditation des médias est situé dans le bureau 100 de l'immeuble de l'UNITAR, au 801 1<sup>re</sup> Avenue (angle nord-ouest de la 45<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue).

35. Du vendredi 14 septembre au vendredi 5 octobre, le Bureau d'accréditation des médias sera situé dans une tente installée sur la pelouse nord du Siège de l'ONU, près de l'entrée de la 48<sup>e</sup> Rue (angle sud-est de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 48<sup>e</sup> Rue).

36. Durant l'ouverture de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et le débat général, ainsi que pendant les quelques jours précédant le début de la session, les horaires d'accréditation des médias seront les suivants :

Samedi 15 septembre	10 heures à 18 heures
Dimanche 16 septembre	10 heures à 18 heures
Lundi 17 septembre	8 heures à 18 heures
Mardi 18 septembre	8 heures à 18 heures
Mercredi 19 septembre	8 heures à 18 heures
Jeudi 20 septembre	8 heures à 18 heures
Vendredi 21 septembre	8 heures à 18 heures
Samedi 22 septembre	10 heures à 18 heures
Dimanche 23 septembre	10 heures à 20 heures
Lundi 24 septembre	7 heures à 20 heures
Mardi 25 septembre	7 heures à 18 heures
Mercredi 26 septembre	8 heures à 18 heures

Jeudi 27 septembre	8 heures à 18 heures
Vendredi 28 septembre	8 heures à 18 heures
Lundi 1 <sup>er</sup> au vendredi 5 octobre	8 heures à 18 heures

À compter du lundi 8 octobre 2007, toutes les opérations concernant les cartes d'accès et d'identité s'effectueront de nouveau au bureau principal des cartes d'accès à l'angle de la 45<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue, de 9 heures à 16 h 30.

37. Pour des raisons de sécurité, tous les représentants des médias devront porter en permanence leur carte d'identité ONU et leur carte de presse nationale.

#### **Procédures d'entrée et de contrôle**

38. Tous les représentants des médias devront présenter une carte d'identité ONU valide aux agents de sécurité de l'ONU à l'entrée. Le point d'entrée réservé à la presse sera situé à l'angle de la 47<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue.

39. Les représentants des médias sont invités à se présenter suffisamment tôt compte tenu des procédures de contrôle. Ceux qui arriveront à la dernière minute risquent de devoir attendre, et pourraient être encore retardés si l'accès à la 1<sup>re</sup> Avenue est temporairement interdit pour permettre le passage des cortèges officiels.

#### **Centre de presse et autres installations**

40. Dans l'espace de travail alloué aux représentants des médias, au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment du Secrétariat, les journalistes disposeront de téléviseurs ainsi que de lignes de téléphone, de télécopie, d'envoi d'enregistrements sonores et d'accès sans fil à Internet. La salle de l'Ex-Press Bar, située au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale, leur sera également réservée, en particulier aux photographes et cadres officiels qui pourront y attendre le moment d'entrer dans la cabine qui leur aura été réservée à tour de rôle. Ces locaux seront également équipés de prises électriques et d'un écran de télévision diffusant les débats en cours dans la salle des séances plénières.

41. L'ONU installera dans la salle de conférence 1 (niveau 1-B), à l'intention des membres locaux ou en visite des services de presse, un espace de travail/annexe doté des équipements suivants :

- Un matériel de projection vidéo doté d'un écran partagé en quatre pour la diffusion des quatre programmes de la Télévision de l'ONU dans le centre de la salle;
- Un matériel de diffusion audio des programmes de la Télévision de l'ONU grâce à un système son installé dans toute la salle (huit chaînes) aux fins d'écoute;
- Un matériel de diffusion audio pour les enregistrements externes.

42. À compter du 19 septembre 2007, un comptoir d'information sera ouvert dans l'espace de travail/annexe réservé aux médias pour aider les journalistes. Pour tout renseignement, prière d'appeler le Centre de presse au (212) 963-9611/9612/9613.

### **Matériel audiovisuel de l'ONU**

43. L'ONU mettra à disposition des photographies à l'adresse URL : [www.un.org/av/photo](http://www.un.org/av/photo). Des clichés numériques seront disponibles dès que les photos auront été prises et traitées. Les photos des interventions du matin seront disponibles l'après-midi du même jour, celles de l'après-midi le matin suivant. Des frais modiques pourront être perçus pour l'impression des clichés. Les demandes doivent être adressées à la Photothèque de l'ONU, courrier électronique : [photolibr@un.org](mailto:photolibr@un.org); bureau S-805L; téléphone : (212) 963-6927/0034; télécopie : (212) 963-1658/3430.

44. La Télévision de l'ONU assurera une couverture directe centralisée par le biais de Ascent Media/Waterfront et The Switch. On s'adressera à ses services pour obtenir les coordonnées exactes (bureau CB-56; téléphone (212) 963-7650; télécopie (212) 963-3860). Un programme détaillé des retransmissions en direct et des reportages électroniques sera diffusé aux clients.

45. Des enregistrements vidéo payants des interventions seront disponibles en NTSC, aux formats VHS et Betacam SP. Les enregistrements qui auront été commandés à l'avance pourront généralement être livrés le jour où l'intervention a eu lieu. Les enregistrements commandés plus tard seront disponibles dès que possible. De la documentation vidéo (rouleau B) sera disponible en NTSC au format Betacam sur certains sujets. Pour commander un enregistrement, on s'adressera à la Vidéotheque de l'ONU (bureau 2B-66 (2<sup>e</sup> sous-sol); téléphone : (212) 963-1561/1563; télécopie : (212) 963-3860/4501; courrier électronique : [gonzalezm@un.org](mailto:gonzalezm@un.org), [fong@un.org](mailto:fong@un.org) ou [tanj@un.org](mailto:tanj@un.org) (utiliser les trois adresses pour obtenir une réponse rapide).

46. Des fichiers sonores numériques et des enregistrements audio sur cassette ou disque compact seront disponibles aussitôt que les interventions auront eu lieu. Pour toute information ou demande on s'adressera à la Sonotheque de l'ONU (située dans le hall du 1<sup>er</sup> sous-sol (niveau 1-B), bureau GA-27); téléphone : (212) 963-9272/9268/9269/7662; télécopie : (212) 963-3860). Les interventions sont normalement enregistrées dans la langue originale. L'enregistrement de l'interprétation dans l'une des six langues officielles devra être demandé à l'avance et ne sera assuré que dans la limite des possibilités matérielles du service d'enregistrement. Les délégations pourront obtenir gratuitement un enregistrement (sur cassette ou disque compact) par intervention. Les enregistrements supplémentaires, les commandes tardives et les autres demandes particulières seront payants. On s'adressera au Groupe des enregistrements sonores (bureau GA-13C; téléphone : (212) 963-7658).

47. Selon les disponibilités, quelques installations de studios radiophoniques seront mises à la disposition des délégations et des journalistes accrédités. Pour obtenir des renseignements à ce sujet, on adressera un courrier électronique à la Radio des Nations Unies aux adresses suivantes : [chia-rubin@un.org](mailto:chia-rubin@un.org) et [martinich@un.org](mailto:martinich@un.org) (utiliser les deux adresses pour obtenir une réponse rapide).

### **Internet**

48. Le site Web de l'ONU permettra d'accéder, par un portail spécial (<http://www.un.org/french/ga>), à la couverture des séances de la réunion de haut niveau, des séances de l'Assemblée générale, des conférences, des points de presse

et des différentes manifestations, dans les six langues officielles; on y trouvera notamment des renseignements d'ordre général, des communiqués de presse, des nouvelles, des documents, des photos, et un accès aux programmes radiophoniques ainsi qu'aux enregistrements vidéo et aux déclarations retransmis sur le Web.

49. Le Centre de nouvelles de l'ONU ([www.un.org/french/news](http://www.un.org/french/news)) donne des informations actualisées en permanence sur toute une série d'événements se produisant au Siège de l'ONU à New York et d'activités liées à l'Organisation dans le monde entier. Les visiteurs du site peuvent aussi s'inscrire pour recevoir gratuitement des bulletins d'information ou utiliser une large gamme de sources, y compris des résumés des séances de l'Assemblée générale, de la réunion de haut niveau, du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'Organisation, des déclarations du Secrétaire général et de son porte-parole, des communiqués de presse, des transcriptions de réunions d'information et conférences de presse, ainsi que des produits multimédia variés, allant des transmissions Web aux programmes audio et vidéo des services de télévision et de radio de l'ONU.

50. Le système de retransmission Web de l'ONU (<http://www.un.org/webcast>) assurera quotidiennement la diffusion sur Internet, en direct ou à la demande, des séances publiques de l'Assemblée générale, des conférences, des points de presse et autres manifestations. Les réunions seront couvertes en direct, en anglais et dans la langue originale de l'intervenant. Les enregistrements vidéo seront disponibles sur le site Web du système, tout comme le texte des interventions. Afin que les déclarations soient disponibles sur le site dans les délais voulus, les délégations sont priées de les envoyer par courrier électronique à l'adresse : [webcast@un.org](mailto:webcast@un.org). Des copies propres des déclarations imprimées sur une seule face peuvent aussi être déposées au bureau S-1037A. Pour tout renseignement, on s'adressera au Service chargé du système de retransmission Web de l'ONU, au (212) 963-6733.

### **Groupes de presse**

51. Pour des raisons logistiques et du fait du manque de place, la quasi-totalité de la couverture images sera assurée par des groupes de presse. Ceux-ci comprendront uniquement les équipes de télévision et les photographes de l'ONU ainsi que les journalistes et photographes des agences internationales. En ce qui concerne la presse écrite, l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU désignera un représentant, dont elle communiquera le nom au Département de l'information.

52. Le service de presse officiel des chefs d'État ou de gouvernement ou des chefs de délégation (y compris le photographe officiel) ne sera pas autorisé à participer à ces groupes. Les journalistes accompagnant les chefs d'État et de gouvernement pourront couvrir les activités de leur délégation si cette dernière les y autorise.

53. Les photographes officiels et les équipes de télévision pourront couvrir l'intervention de leur chef d'État ou de gouvernement ou de leur chef de délégation, selon un système de roulement, depuis les cabines réservées aux journalistes qui sont situées autour de la salle de l'Assemblée générale. En raison du manque de place, ces équipes ne pourront couvrir l'ensemble des déclarations. Quelques photographes, accompagnés d'un fonctionnaire chargé de la liaison avec les médias, seront également autorisés à prendre des clichés, depuis la passerelle située à l'arrière de la salle de l'Assemblée générale. Ces activités seront coordonnées par le Bureau de liaison avec les médias, qui se trouve au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale.

**Réservation de places dans la galerie de la presse de la salle de l'Assemblée générale**

54. Dans la galerie de la presse, située dans la salle de l'Assemblée générale, des places en nombre limité sont réservées aux représentants des médias. Le Bureau de liaison avec les médias (3<sup>e</sup> étage) distribuera, une demi-heure avant les séances, les billets d'accès à la galerie, dans l'ordre de réception des demandes.

**Distribution du texte des déclarations à la presse**

55. Les délégations qui souhaitent communiquer le texte de la déclaration de leur chef d'État ou de gouvernement ou de leur chef de délégation sont priées d'apporter 100 copies au Centre de presse, dans la salle de conférence 1 (située au 1<sup>er</sup> sous-sol, niveau 1-B), et 100 copies supplémentaires au guichet de distribution de la documentation pour les médias situé au 3<sup>e</sup> étage dans le secteur réservé à la presse (bureau S-394, téléphone : (212) 963-7165/7166). Il n'y aura pas de matériel de photocopie disponible à cette fin.

**Communiqués de presse**

56. Le Département de l'information distribuera les communiqués de presse en anglais et en français relatifs aux séances publiques de la réunion de haut niveau et de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ces textes seront disponibles auprès du Centre de presse, dans la salle de conférence 1, et auprès du guichet de distribution de la documentation pour les médias situé au 3<sup>e</sup> étage, dans le secteur réservé à la presse, et sur Internet, à l'adresse : [www.un.org/french/apps/pressreleases](http://www.un.org/french/apps/pressreleases). Pour tout autre renseignement, s'adresser au Service de la presse au (212) 963-7211/2360 (anglais) ou au (212) 963-7191 (français).

**Documentation de référence et autres questions**

57. Pour obtenir des supports audiovisuels portant sur les principales questions examinées par la réunion de haut niveau et l'Assemblée générale, on consultera le site Web de l'ONU, à l'adresse : [www.un.org/french](http://www.un.org/french). Ce site comportera également des renseignements actualisés sur la documentation, le programme général, les manifestations spéciales, les activités des ONG et une liste de certains sujets qui, lors de manifestations, feront l'objet de retransmissions en direct sur le Web.

58. Pour de plus amples renseignements, des suggestions concernant d'éventuels entretiens et toute autre assistance connexe, on contactera la Division de la communication stratégique du Département de l'information, par téléphone au (212) 963-5851/2932/8264, ou par courrier électronique à l'adresse : [mediainfo@un.org](mailto:mediainfo@un.org).

59. L'adresse du site Web de l'Assemblée générale est la suivante : <http://www.un.org/french/ga>.

**Réunions d'information et conférences de presse**

60. Des réunions d'information à l'intention des journalistes auront lieu chaque jour à midi dans le bureau S-226. Toutes les conférences de presse auront lieu dans la même salle, sauf indication contraire. Le programme des manifestations médiatiques étant sujet à modification, les journalistes sont invités à consulter tous

les jours l'Alerte aux médias qui est régulièrement mise à jour et est disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/media/accreditation/mediaalert.asp>. Le programme à jour des conférences de presse peut également être consulté à l'adresse [www.un.org/news/ossug/conf.htm](http://www.un.org/news/ossug/conf.htm). Les délégations pourront réserver des conférences de presse en appelant le Bureau du porte-parole au (212) 963-7707/7160/7161.

### **Couverture des réunions bilatérales**

61. Les photographes pourront prendre des clichés des participants aux réunions bilatérales désignées par les attachés de presse des États Membres intéressés. Les représentants des médias couvrant ces réunions seront informés de cette possibilité par les attachés de presse des missions – auxquels il appartiendra également d'aviser le Bureau de liaison avec les médias – et seront alors escortés par un attaché de liaison. Le Bureau est situé au 3<sup>e</sup> étage, à l'extérieur de la salle de l'Assemblée générale.